



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 6914

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le respect des emplacements de stationnement réservés aux véhicules des handicapés. En effet, on peut constater que de plus en plus de conducteurs valides utilisent les emplacements de stationnement réservés aux titulaires des cartes de grand invalide. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour lutter contre cette incivilité caractérisée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6914

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4237

Question retirée le : 30 décembre 2002 (Retrait pour cause de question identique)